



Association pour
la Défense de l'Environnement et
la Maîtrise de l'Urbanisation
à Brétigny-sur-Orge

LA RUSTINE



VÉLORUTION BRÉTIGNY 21 mai 2022

BRÉTIGNY : ville à 30km/h

(Pionnière en Cœur d'Essonne)

La règle : toutes les rues sont à 30 km/h maxi (zones 30, zones de rencontre, aires et rues piétonnes, places) sauf quelques rues à 50 km/h, situées essentiellement en périphérie...

Cela s'accompagne obligatoirement d'aménagements favorisant **une circulation apaisée**, nécessaire à la sécurité, à la convivialité et au confort de tous et d'abord des modes actifs (piétons, PMR, vélos à 2,3 ou 4 roues... et tous transports sans moteur et sans pollution...).

- ♦ **Pistes cyclables** : aménagements séparés de la chaussée ou de la route, possibles en fonction de la situation et de la largeur de la voirie, principalement en périphérie et en liaisons interurbaines)



- ♦ **Bandes cyclables**, sur chaussée, en certaines circonstances particulières pour une meilleure sécurité des cyclistes.



- ♦ **Doubles-sens cyclables** dans les rues à sens unique, (sauf rares exceptions), pour éviter les détours impossibles.



- ♦ **Vélorues** : rues transformées en pistes cyclables où les voitures sont tolérées mais non prioritaires.



- ♦ **Rues condamnées** temporairement pour les entrées et sorties des écoles.



SVP : Ne pas jeter sur la voie publique

- ◆ **SAS cyclables aux carrefours à feux** pour permettre aux cyclistes de démarrer en tête (sécurité).



- ◆ **Cédez-le-passage cyclistes aux carrefours à feux** pour permettre à ceux-ci de passer au feu rouge, après avoir respecté les priorités.



- ◆ **Ralentisseurs réglementaires** en privilégiant les plateaux surélevés.



- ◆ **Passages piétons aménagés**, visibles et plus protecteurs.



- ◆ **Marquages au sol** nombreux et réglementaires.



Le but : Obtenir un réseau continu et suffisamment dense d'itinéraires cyclables avec jalonnement directionnel (fléchage).

Observation : vu l'étroitesse des rues dans notre ville, aménager partout des « pistes » cyclables est généralement impossible. D'où la nécessité de réduire la vitesse et de faire en sorte, notamment par des aménagements appropriés, que la sécurité de tous soit respectée.

Vous aurez remarqué qu'un bon nombre de ces aménagements sont déjà en place dans notre ville. Alors il faut poursuivre et améliorer sans cesse... Avec l'aide et les remarques de tous.

Pour toute information, pour débattre en groupe sur la ville à 30 km/h, sur les aménagements et sur le Code de la Route ... et pour nous donner un coup de main, prenez contact avec nous :

Site : www.ademub.asso.fr – courriel : ademub.communication@gmail.com

tél : 06 18 02 00 87 06 84 85 39 29 06 21 39 59 82

SVP : Ne pas jeter sur la voie publique